

DELIBERATION N°2022-019

Approbation du procès-verbal
du Conseil d'administration du 6 octobre 2022

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Établissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA), modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n°2018-009 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 1^{er} mars 2018 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 12 mars 2018), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre déléguée auprès de Madame la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, en date du 18 mars 2021 portant nomination de Madame Sarah Bellier en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 6 octobre 2022,

Le Conseil d'administration :

- Approuve le procès-verbal de sa séance du 6 octobre 2022.

Le Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "X. Latour", with a horizontal line underneath.

Xavier LATOUR

Annexe :

- Procès-verbal du conseil d'administration du 06-10-2022